

**Déclaration conjointe  
des Etats parties à la Convention d'Istanbul, à l'occasion de la conférence  
intitulée « A l'abri de la peur, à l'abri de la violence » célébrant l'entrée en  
vigueur de la Convention**

**Rome, 19 septembre 2014**

Nous, Etats parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul),

- *Nous réjouissons* de l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul, premier traité juridiquement contraignant en Europe qui établit un cadre complet pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique ;
- *Reconnaissons* que la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la législation et la pratique, est un élément clé de la prévention de la violence à l'égard des femmes ;
- *Nous engageons* à mettre pleinement en œuvre la Convention d'Istanbul, de manière à protéger les femmes de manière effective contre toutes les formes de violence et à appliquer une politique de tolérance zéro dans ce domaine ;
- *Exprimons* l'espoir que la mise en œuvre et le suivi de la Convention d'Istanbul combleront effectivement les lacunes actuelles de la protection des droits fondamentaux des femmes et contribuent à protéger les enfants, les hommes et les personnes âgées victimes de violence domestique ;
- *Encourageons* les autres Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres, ainsi que l'Union européenne, à devenir Parties à la Convention.